

LETTRE D'INFORMATIONS N°2 AUX TRESORIERES DES COMITES

DATE	23/06/2026		
CONTEXTE	Lettre d'informations n°2 du groupe de travail des « Compagnons de la Trésorerie »		
EXPÉDITEUR	Claire CHEVALIER, bénévole en charge du suivi des comptes comités	SERVICE	Développement du Réseau et de la Vie Associative
CONTACT POUR SUIVI	Nicolas DIERICKX ndierickx@ffrandonnee.fr		

REPONSE / ACTION SOUHAITEE ?					X	DATE LIMITE DE REPONSE / D'ACTION ?	
------------------------------	--	--	--	--	---	-------------------------------------	--

DESTINATAIRE(S) /COPIES

A l'attention des présidents et présidentes des comités départementaux et régionaux, trésoriers et trésoriers des comités départementaux et régionaux



Bonjour à toutes et tous,

Depuis décembre 2025, le groupe travail des Compagnons de la Trésorerie a été constitué afin de :

- Permettre une communication directe avec les trésoriers des comités ;
- Privilégier le partage d'expériences, de bonnes pratiques ;
- Faciliter la prise de fonction des nouveaux trésoriers.

Cette lettre d'information trimestrielle a pour but de communiquer des informations clés de l'actualité comptable.

Tous les documents transmis sont enregistrés sur la Base Documentaire dans la partie « [Compagnons de la Trésorerie](#) ».

INTRODUCTION

• ACTUALITES	LA FACTURATION ELECTRONIQUE Certains comités sont revenus vers nous sur le sujet de la facturation électronique. Pour rappel, le tableau récapitulatif détaille bien les conditions d'obligations pour chaque type de structure associative.
---	---

Tableau récapitulatif des obligations pour les associations

Nature de l'activité de l'association	Activité et assujettissement	Obligation d'être en capacité de recevoir des factures électroniques	Obligation d'émettre une facture électronique (à destination de clients professionnels en France)	Obligation de e-reporting des données de transaction (si clients non assujettis par exemple des particuliers)	Obligation de reporting des données de paiement (hors option sur les débits)
Association à but non lucratif ne se livrant pas à des opérations à caractère onéreux ou lucratif	Non assujettie à la TVA	✗	✗	✗	✗
Association à but non lucratif avec des activités lucratives accessoires	Gestion désintéressée et activités lucratives non prépondérantes et inférieures au seuil = Assujettie non redevable de la TVA	✗	✗	✗	✗
Association à but non lucratif avec des activités lucratives à titre principal prévues aux articles 261 à 261 E du CGI (formation professionnelle continue, location de locaux nus à usage d'habitation,...)	Assujettie exonérée de la TVA	✓	✗	✗	✗
Association à but non lucratif avec des activités lucratives à titre principal non prévues aux articles 261 à 261 E du CGI	Assujettie à la TVA	✓	✓	✓	✓

LE RESCRIT FISCAL POUR LES ASSOCIATIONS

Le rescrit est une procédure permettant d'obtenir une réponse, opposable, de l'administration fiscale à une question préalable posée sur l'interprétation d'un texte au regard d'une situation de fait. Cette procédure est ouverte aux associations ou fondations. Le rescrit permet d'obtenir la position, opposable, de l'administration sur le sens et la portée d'un texte fiscal à une situation individuelle et uniquement à cette dernière. Il ne pourrait servir à un tiers, même si celui-ci considère être dans une situation similaire. Vous

	pouvez en faire la demande depuis le site des impôts ou bien par courrier auprès de la DGFIP. Plus d'information : Le rescrit fiscal pour les associations Associations.gouv.fr
• DOSSIER DU TRIMESTRE	VALORISATION DES HEURES DE BENEVOLAT Chaque année, la Fédération conseille à ces comités de valoriser les heures de bénévoles au sein de vos comités. C'est l'un des axes importants à développer au sein des comités. Objectif : La valorisation du bénévolat permet de mieux refléter les moyens humains mobilisés par l'association. Elle offre une image plus fidèle de ses ressources propres et met en lumière la contribution des bénévoles à la réalisation de ses projets Comment ça fonctionne ? La Fédération met à votre disposition un mémo pour permettre de prendre toutes les données en compte dans le calcul de votre valorisation des heures de bénévolat : Mémo sur la valorisation des heures de bénévolat Des outils à ma disposition ? Le groupe de travail met à disposition plusieurs outils vous permettant de simplifier cette démarche.

	Vous pouvez accéder à l'ensemble des outils mis à disposition par le groupe de travail directement sur la page de la Base Documentaire consacrée aux compagnons de la trésorerie.
• QUESTIONS DE TRESORIERES	Vous pouvez nous faire parvenir vos questions sur les adresses emails des trésoriers appartenant au groupe des compagnons de la trésorerie. Dernièrement, nous avons été interrogés sur les logiciels comptables à privilégier. Ceci fera l'objet du dossier du prochain trimestre 😊 !

Prochaine lettre d'informations au mois de septembre.

Nous vous souhaitons un bel été,